



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012. s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER. Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui. absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly - Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère - Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet - Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner - Yannis Burgat à Michel Charpenay - Florentine Masse à Jean-Claude Cano - Grégory Coin à Thierry Vachon - Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet - Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente: Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités seil Isabelle Duret a été Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil désignée. 15 JUIN 2012

DELIB 2012.06.11 05

OBJET: Affectation des résultats 2010s PRÉFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes du Compte Administratif 2011, qui laisse apparaître un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 2 515 087,39 euros.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, il est nécessaire d'affecter ce résultat. Il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le surplus, il peut être affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011, en réserve afin de satisfaire une partie du besoin net de financement de la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

En section d'Investissement :

2 515 087,39 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats 2011

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012. Publication le 14 juin 2012.

